

Direction de la Solidarité  
Service Tarification  
des Établissements Sociaux

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN  
21 JUIN 2006

Colmar, le

**ARRETE 2006 - 00327**  
du **16 JUIN 2006**

**portant fixation de la dotation globale du service social gérontologique  
du pôle du Bassin Potassique**

- VU** la convention de délégation du service social gérontologique du pôle du bassin potassique du 27 octobre 2004 ;
- VU** les propositions du budget prévisionnel 2006 de l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique du 7 décembre 2005 ;
- VU** le compte de résultat pour l'année 2005 établi par l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Bassin Potassique en date du 16 mai 2005.

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

La dotation globale du service social gérontologique du pôle du bassin potassique confié par délégation à l'association pour personnes âgées du bassin potassique est fixée, pour l'année 2006, à 94 780 €.

### ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'Établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	21 JUIN 2006
	Publication - Notification le	23 JUIN 2006



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

**Sophie DINTINGER**  
Sous-Directrice Adjointe

Personnes Âgées - Personnes Handicapées

LE PRÉSIDENT  
  
Charles EUTTNER

Hôtel du Département  
100, avenue d'Alsace  
BP 20351  
68006 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 68 40  
Fax 03 89 21 72 81  
tarif.etab@cg68.fr  
www.cg68.fr